



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LAUSANNE

**Par les Transports publics de la région lausannoise SA
pour la construction de la ligne de tramway tl
entre Lausanne-Flon et Renens-Gare
(mention expropriation)**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 10 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Lausanne

Commune: Renens

EXPROPRIÉ

Indemnités

**Fr.
à payer
par
l'expropriant**

– Solutions & Funds SA, Morges (IDE: CHE-102.613.993)

1'500'000.—

Sûreté à inscrire:
Mention expropriation

10 septembre 2024

Le conservateur du registre foncier: **S. Virnot**